

*Initiatives parlementaires*

d'organiser leurs pensées et leurs règlements, tout finirait par s'arranger à la plus grande satisfaction de tous.

C'est une erreur de nous mettre à nous comporter comme des bureaucrates qui prétendent savoir ce qui convient à chacun, et de dicter, en notre qualité de législateurs, la conduite à suivre. La simple idée qu'on puisse même envisager une telle éventualité me fait frémir. J'encourage la Chambre à ne rien faire de la sorte, que ce soit au moyen d'une mesure législative, d'une motion d'initiative parlementaire comme celle-ci ou de toute autre mesure.

Si les députés veulent faire part de leurs désirs, comme ils l'ont si bien fait aujourd'hui, qu'ils aillent le faire devant les filiales de la légion de leur circonscription, à titre individuel et non à titre collectif en tant que gouvernement essayant d'imposer un mode de vie donné.

**M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de féliciter la députée de Windsor—Sainte-Claire pour avoir permis à la Chambre de discuter de cette question. Je tiens à féliciter également mes collègues qui ont si bien su exprimer leurs idées.

Je veux faire savoir au député réformiste que nous avons une loi. On l'appelle la Charte des droits et libertés. La Charte des droits et libertés nous interdit de faire de la discrimination. Il y a quelque chose qui s'appelle la liberté de religion. J'encourage le député à prendre le temps d'examiner cette question.

• (1830)

Je ne crois pas que je puisse vraiment exprimer plus clairement que les députés l'ont déjà fait l'inquiétude que suscite la décision de la légion et de certaines de ses filiales—et bien qu'elles ne soient pas nombreuses, il y en a plus qu'une—de pratiquer la discrimination contre les sikhs qui portent un couvre-chef.

Mon grand-père est arrivé au Canada en 1906 et il était de ceux qui portaient un turban. Encore aujourd'hui, on ne l'admettrait pas dans certaines filiales de la légion parce qu'il porte un turban. Je trouve cela terrible. Il y a aussi un député de la Chambre des communes qui ne serait pas admis dans certaines filiales de la légion. C'est inacceptable, à mon avis.

Pour terminer, je veux rapporter à mes collègues une histoire qui s'est passée dans ma circonscription, et je pense que c'est la meilleure démonstration que l'on puisse avoir de ce que pensent les jeunes d'aujourd'hui. Je pense que nous devons apprendre des jeunes.

Dans une école secondaire de Churchill, où j'ai étudié un moment autrefois, les élèves ont opté de ne pas participer à la campagne du coquelicot de la Légion canadienne. Leurs raisons étaient très bonnes. Ils ont déclaré: «Nous souhaitons appuyer les anciens combattants de ce pays, mais nous ne pouvons pas le faire par l'intermédiaire de la Légion canadienne.» Ils ont tenu un scrutin démocratique et la grande majorité des élèves ont refusé de participer à la campagne de la légion, non pas parce qu'ils refusaient leur aide aux anciens combattants, mais à cause de l'attitude discriminatoire de certaines filiales de la légion.

C'est ce que l'on pourrait appeler du leadership. C'est faire preuve d'ouverture d'esprit. Ces élèves ont dit également: «Nous

allons lancer notre propre campagne. Pour ne pas abandonner les anciens combattants nous allons vendre, à leur profit, des coquelicots que nous fabriquerons nous-mêmes.» J'applaudis à leur initiative et je les félicite de nous avoir montré la voie à suivre.

Comme de nombreux députés le savent, je suis un sikh. Je ne porte pas le turban parce que je ne suis pas un sikh orthodoxe. Je considère toutefois que la question est très importante. J'avoue franchement avoir été très déçu d'entendre certaines observations faites par des réformistes. Un grand nombre d'électeurs de la vallée de l'Okanagan seraient déçus également.

L'exemple que je viens de mentionner démontre l'esprit de leadership que manifestent les jeunes. Ils disent: «Nous refusons la discrimination et le sectarisme. Nous voulons être tolérants et ouverts à tous. Nous refusons de marginaliser et d'exclure certaines gens. Nous voulons rassembler les Canadiens.» Voilà tout ce dont il est question ici. Nous voulons rassembler les Canadiens. Nous voulons que tous se comprennent.

Mes enfants, qui sont âgés de sept, 12 et 13 ans, partagent des mets indiens avec leurs amis. Ma fille est revenue à la maison en fredonnant une chanson en hébreu. C'est ce qu'on appelle le partage, la compréhension et la tolérance. C'est de tout cela qu'il s'agit. La bonne entente entre les races est liée à la prospérité économique ainsi qu'à une meilleure compréhension. Ensemble, les Canadiens, nous devons aller de l'avant.

Il y a eu des cas de discrimination dans l'histoire du Canada. Quand nous en relevons, nous disons: «Est-ce que c'est vraiment arrivé?» Dans 20 ans, nous repenserons au passé en nous demandant: «Est-ce que cela s'est vraiment produit dans l'histoire du Canada?», et nous ne le croirons pas.

Je remercie tous les députés qui ont défendu cette motion avec tant d'éloquence. Je regrette de ne pas avoir plus de temps puisque je partage mon temps de parole avec un autre député.

**M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.):** Madame la Présidente, c'est un plaisir et un honneur pour moi de prendre la parole ici aujourd'hui au sujet de la motion n° 310 qu'a proposée ma collègue, la députée de Windsor—Sainte-Claire.

La Chambre n'ignore pas que je suis le premier sikh portant le turban à siéger à la Chambre des communes. La Chambre reconnaît que le turban est un couvre-chef à caractère religieux et ne m'impose aucune contrainte. De la même façon, Sa Majesté la Reine a fait savoir clairement qu'il était tout à fait acceptable de porter le turban en sa présence. L'aide-de-camp de la reine, Robin Janvrin, écrivait ceci dans une lettre en date du 13 septembre 1991: «Je confirme que bien des sikhs ont été reçus au palais de Buckingham au fil des années. On ne les a jamais priés d'enlever leur turban.»

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui vise à exhorter la Légion canadienne à reconnaître que le turban n'est pas un simple couvre-chef, mais qu'il fait partie intégrante de la foi sikhe.

• (1835)

Les sikhs ont fièrement combattu en temps de guerre, toujours en portant leur turban. La GRC et l'armée canadienne ont autorisé le port du turban par leurs membres en grande tenue ou en